



WOMEN GENDER CONSTITUENCY

KEY DEMANDS

COP24, Katowice, Poland
www.womengenderclimate.org

À la COP24, la Constituante Femmes et Genre (WGC) exige des résultats de la part de la CCNUCC:

1. **Garantir des lignes directrices pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris fondées sur les droits humains et l'égalité des sexes**

Ces lignes directrices de mise en œuvre de l'Accord de Paris doivent en refléter la vision globale – celle d'une action climatique fondée sur les droits, participative et intégrant le genre, qui contribue à promouvoir une transition juste et une sécurité alimentaire tout en respectant les droits des peuples autochtones et leurs savoirs ancestraux. Lors de la finalisation des lignes directrices liées à la communication des futures Contributions Déterminées au niveau National (CDN), au périmètre des rapports nationaux ou aux modalités des mécanismes de l'article 6, les Parties doivent veiller à ce que cette vision soit correctement reflétée, de manière à inciter à l'intégration des droits humains dans l'action climatique nationale. Vous [pouvez consulter ici](#) un ensemble complet de recommandations visant à garantir le respect des droits humains et de l'égalité de genre dans l'Accord de Paris (APA).

2. **Concrétiser l'ambition, y compris financière**

Une hausse de l'ambition climatique est urgente pour combler le décalage actuel entre les engagements existants et les terribles prévisions du dernier rapport du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) sur l'avenir de notre planète. Le processus de Talanoa doit aboutir à une décision définitive en vertu de la Convention, décrivant une trajectoire de hausse des ambitions des Parties, et reflétant les promesses de maintenir le réchauffement à moins de 1,5 degré. Parce que les CDN des pays en développement contiennent des éléments conditionnels, le processus de Talanoa doit aborder les moyens de mise en œuvre (MMO) nécessaires pour débloquer cette ambition supplémentaire.

3. **Opérationnaliser une plateforme solide et basée sur les droits pour les peuples autochtones et les communautés locales**

Nous appelons à un résultat significatif à la COP24 pour la mise en œuvre de la plateforme institutionnelle pour les peuples autochtones et les communautés locales. La WGC soutient pleinement

les propositions du Forum International des Peuples Autochtones sur les Changements Climatiques au sujet des objectifs de cette plateforme. Nous appuyons aussi leur demande pour que les droits des peuples autochtones au consentement préalable, libre et éclairé (FPIC) soient respectés et appliqués dans toutes les interventions, documents et politiques sur leurs territoires et leurs terres, comme souligné par la Déclaration des Droits des Peuples Autochtones (UNDRIP). La plateforme doit incorporer les savoirs traditionnels des peuples autochtones, des communautés rurales enclavées, et des pauvres en milieu urbain, en prenant en compte leurs droits humains, leurs besoins et responsabilités spécifiques, avec une approche genre, tout en assurant un partage juste et équitable des avantages de la protection environnementale.

4. Répondre de manière efficace aux pertes et dommages

Le monde ne peut tout de même pas attendre des populations et des pays les plus pauvres qu'ils paient des primes d'assurance pour un problème qu'ils n'ont pas créé ! Les mécanismes de réponse face aux pertes et dommages engendrés par les changements climatiques représentent un article à part entière de l'accord de Paris (Article 8). Environ un quart des NDC inclut des références aux pertes et dommages, et 44% des états insulaires en développement les mentionnent dans leurs NDC. La COP24 doit accélérer et améliorer le travail sur les pertes et dommages, en prenant en compte les besoins de celles et ceux qui sont les plus touché.es, notamment les migrant.e.s climatiques. Le financement pour les pertes et dommages doit être mis à l'échelle selon le principe des responsabilités communes mais différenciées, des responsabilités historiques et des capacités respectives, et doit être canalisé vers les communautés les plus affectées, notamment les femmes. Cela inclut l'introduction de sources de financement innovantes, permettant de construire un fond destiné spécialement aux pertes et dommages, par exemple : la taxe sur les combustibles fossiles, la taxe carbone, la taxe sur les transactions financières, sur les transports aériens. Ces taxes peuvent générer des financements significatifs et indépendants des budgets gouvernementaux. L'assurance contre les risques liés aux catastrophes naturelles peut jouer un rôle et offrir des avantages pour faire face à des événements extrêmes. Cependant ce système a ses limites, car il repose sur l'hypothèse que les PEID (Petits États Insulaires en Développement), les pays les moins développés et autres états, qui sont en première ligne, devront et pourront payer leurs primes. L'avantage de l'assurance a aussi ses limites quand les effets du changement climatique ont une évolution lente, et quand les catastrophes sont si fréquentes qu'elles en deviennent non-assurables.

5. Placer les communautés au-dessus des marchés

Les mécanismes de marché précédemment développés par la CCNUCC ont échoué à réduire les émissions de gaz à effet de serre et ont souvent été à l'origine de violations des droits humains et droits des femmes et des peuples autochtones, ainsi que de dommages environnementaux. Le Mécanisme de Développement Durable (Sustainable Development Mechanism -SDM) relatif à l'Article 6 doit adopter une approche transformative qui se détourne de la logique de compensation et soit conçue de façon à réellement réduire les émissions de GES, et inclure des obligations contraignantes sur le respect des droits humains, l'égalité de genre, les droits des peuples autochtones, les stratégies menées par les

communautés locales et l'intégrité environnementale, ainsi que la création d'un mécanisme de résolution des plaintes.

6. Garantir une feuille de route fondée sur les droits pour l'action commune de Koronivia sur l'agriculture

La feuille de route pour l'action commune de Koronivia doit promouvoir une approche fondée sur les droits, transformatrice et soucieuse de l'égalité de genre, reconnaissant que la restauration à grande échelle des écosystèmes et une alimentation équilibrée sont des éléments essentiels pour mettre en œuvre des solutions efficaces pour une trajectoire 1,5°C. L'agriculture devrait être exclue des accords multilatéraux et bilatéraux de libre-échange et d'investissement, qui tendent à favoriser les gros producteurs et à marginaliser, voire éliminer les petits producteurs. L'implication d'entreprises aux intérêts commerciaux clairement divergents dans les travaux de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) compromet fatalement l'intégrité, l'efficacité et la légitimité des travaux de la CCNUCC dans le domaine de l'agriculture. Les Parties doivent veiller à ce que le processus de mise en œuvre améliore la productivité, assure la souveraineté et la sécurité alimentaire (ODD 2 – Éliminer la faim) et s'adapte aux impacts climatiques tout en réduisant les émissions.

7. Assurer une transition juste et équitable pour tous

Nous devons faire la transition vers une économie de l'énergie régénérative basée sur des sources sûres et renouvelables à 100% d'ici à l'année 2035; décentraliser et démocratiser la propriété de cette nouvelle économie énergétique. Développer un plan de transition juste qui protège les personnes dont les moyens de subsistance sont affectés par le changement économique, y compris les communautés charbonnières et les travailleurs du gaz et du pétrole, et créer des programmes éducatifs pour la transition de ces travailleurs vers de nouvelles opportunités d'emploi dans le domaine des énergies renouvelables. Un avenir féministe sans combustible fossile nécessite une transition juste qui implique un déplacement des emplois dans les industries polluantes au carbone vers les emplois verts et décents dans des secteurs durables, propres et renouvelables. Cependant, pour être juste et équitable, cette transition doit également remettre en cause la division genrée du travail qui pousse les femmes vers les secteurs de subsistance et de services, souvent mal rémunérés, peu sûrs et informels. Cette transition juste et équitable devrait remettre en cause la notion même de travail afin que les soins et le travail domestique non-rémunérés, assumés principalement par les femmes, soient valorisés et redistribués. L'augmentation du temps de loisir, la croissance de la communauté, l'expansion des biens communs et l'engagement démocratique amélioré devraient tous être les objectifs de cette transition juste et équitable. Nous avons besoin d'une démocratie de l'énergie et des ressources, où les populations locales, en particulier les femmes, sont autorisées à prendre des décisions concernant l'utilisation des ressources locales et la meilleure façon de répondre à leurs besoins.

Dans le contexte de l'action climatique globale, la WGC demande:

Sortir des énergies fossiles et des systèmes énergétiques dangereux

Les pays développés doivent s'engager à stopper immédiatement tout nouvel investissement dans le secteur des énergies fossiles et fissiles. Ceci afin de garantir une transition rapide et sans ambiguïté d'une économie basée sur ces énergies climaticides à une économie basée sur l'efficacité énergétique et un usage véritablement soutenable et sensible au genre des énergies renouvelables, en établissant pour les pays en développement des stratégies de sortie basées sur leurs besoins de développement. Cela doit inclure des engagements nationaux pour stopper le développement des mines de charbon, ou d'uranium qui figurent parmi les plus importantes source d'émissions de GES produites par l'activité humaine.

Réallouer les dépenses militaires au climat

Alors que les Etats se sont engagés pour l'heure sur à peine plus de 10 milliards (billion) de dollars pour le Fonds Vert pour le Climat (dont 2 milliards qui ne seront pas versés, d'après l'annonce des Etats-Unis de se retirer de l'accord de Paris), sur la seule année 2015 les dépenses militaires globales étaient évaluées à \$1.6 trillions (source : SIPRI). Afin de combler le retard des financements climat et de mettre pleinement en oeuvre l'accord de Paris et les ODD, les pays doivent réallouer leurs dépenses militaires à l'égalité de genre et aux politiques environnementales, sociales économiques et de justice climatique.

Écouter les peuples, pas les capitaux

Les processus et agences de l'ONU doivent garantir à la fois une bonne compréhension et un renforcement des concepts de "détenteurs de droits" et "porteurs de responsabilités". Les processus multilatéraux tendent à concentrer leurs efforts vers les "solutions" et partenariats avec secteur privé à travers la participation de ses représentants dans les négociations de l'ONU dont la mission est, entre autre, de réguler et apporter des réponses à des problèmes globaux créés par ce même secteur privé. Or c'est bien aux États, en tant que représentants des peuples et particulièrement de la jeunesse, qu'incombe le devoir de réglementer les actions d'entreprises et autres acteurs responsables de violations des droits humains, de l'épuisement de nos ressources naturelles et des changements climatiques. Diverses entreprises ont des intérêts contradictoires irréconciliables avec les objectifs climatiques: la CCNUCC cherche à stabiliser les concentrations de GES, tandis que les sociétés du secteur des énergies fossiles ont tout intérêt à maintenir les infrastructures dédiées à l'exploitation de ces combustibles, dans lesquelles elles ont investi, et qui génèrent des profits importants. La CCNUCC requiert une politique et des procédures fermes pour faire face à de tels conflits d'intérêts.

Veiller à ce que les « solutions » climat intègrent le genre

Les "solutions" pour le climat doivent viser une justice de genre, et devraient promouvoir les critères suivants :
a) offrir un accès égalitaire aux bénéfices ou des bénéfices égaux pour les femmes dans la chaîne de valeur

énergétique ; b) être conçues pour réduire la charge de travail rémunérée et non-rémunérée des femmes, et ne pas ajouter de fardeau supplémentaire ; c) autonomiser les femmes grâce à une meilleure accessibilité aux services de base, une meilleure sécurité économique, une plus grande souveraineté alimentaire, une meilleure santé, notamment la santé sexuelle et reproductive, abolir toutes les formes de violence contre les femmes et les filles ; d) améliorer la sécurité et la protection de l'humain, y compris les défenseur.e.s des droits des femmes, du climat et de l'environnement; e) assurer l'implication des femmes et hommes issu.e.s de communautés locales, groupes et coopératives à tous les niveaux de prise de décision ; f) améliorer et promouvoir les droits humains des femmes.

Nous demandons l'accès, l'utilisation et le contrôle égaux des femmes et des filles aux ressources productives et des droits de propriété sécurisés, essentiels pour garantir leur subsistance, leur souveraineté alimentaire et leur survie face aux changements climatiques. Il est essentiel, pour préserver les moyens de subsistance des femmes et protéger la planète, que les solutions d'adaptation et de résilience climatique soient sensibles au genre, écosystémiques, communautaires, et holistiques. Les gouvernements devraient apporter un soutien législatif, politique et financier pour valoriser ces approches.

Les filles, en particulier, sont souvent exclues des processus de participation et de décision à l'élaboration des politiques en raison de normes et de stéréotypes de genre fortement ancrés qui dictent le comportement, la mobilité et la réceptivité de ces acteurs en ce qui concerne la participation des filles. Ces normes discriminatoires sont exacerbées par d'autres réalités liées au genre qui impactent la vie des filles, telles que la durée du temps consacré au travail et aux soins domestiques non-rémunérés et les lois et politiques discriminatoires, y compris la participation politique des femmes et leur participation à la vie publique en général, les exigences relatives à la tutelle des hommes sur les femmes qui affecte la mobilité de celles-ci et souvent l'absence d'une identité juridique distincte en tant que titulaire de droits dans l'État. Notamment, le manque de capacité des filles et des jeunes femmes de contrôler leur santé et leurs choix reproductifs constitue également un obstacle important à leurs droits, y compris leurs droits de participation.

Promouvoir une démocratie énergétique

Les actions climatiques doivent également promouvoir la démocratie énergétique et éviter les approches descendantes, fondées sur le marché, pour la distribution d'énergie et le contrôle des ressources naturelles. Les communautés locales, et en leur sein les femmes, devraient avoir le contrôle de leurs systèmes énergétiques et des autres ressources naturelles. Les technologies de fin de cycle, telles que le captage et le stockage du carbone, le nucléaire, les biocarburants et autres solutions énergétiques peu sûres, doivent être rejetées, en raison des risques élevés qu'elles présentent et de leurs impacts incertains sur la biodiversité, la sécurité alimentaire, et l'existence.

Protéger les systèmes alimentaires écologiques

Nous devons abandonner les systèmes de production alimentaire industriels, y compris l'élevage industriel, pour viser des systèmes locaux, valorisant les méthodes culturelles autochtones. Les cultures traditionnelles sont variées et contribuent à la résilience climatique et à la souveraineté alimentaire des petit.e.s exploitant.e.s agricoles et des femmes. Ces pratiques offrent également de nombreux bénéfices, comme la diversification

agricole, la diversité écologique, les variétés indigènes, qui améliorent la résilience des communautés. Nous demandons un accès égal pour les femmes aux ressources productives et aux droits de propriété foncière, notamment au sein des communautés, afin de garantir leur subsistance, leur souveraineté alimentaire, et leur survie dans le contexte climatique actuel.

Adopter une approche écosystémique

Il est essentiel, pour préserver les moyens de subsistance des femmes et protéger la planète, que les solutions d'adaptation et de résilience climatique soient sensibles au genre, écosystémiques, communautaires, et holistiques. Les gouvernements devraient apporter un soutien législatif, politique et financier pour valoriser ces approches. Les plantations d'arbres en monoculture à grande échelle et autres formes de séquestration du carbone représentent une menace importante pour la biodiversité et pour la survie des populations rurales, particulièrement exposés.es aux événements climatiques extrêmes, tels que la sécheresse, les feux de forêt, ou les glissements de terrain. Toute forme d'aide publique apportée à la monoculture devrait immédiatement être retirée, et les gouvernements devraient soutenir activement la conversion des plantations existantes en écosystèmes plus diversifiés.

Déclarer la géo-ingénierie et la BECCS comme des solutions interdites

La géo-ingénierie, qui consiste à manipuler à grande échelle le système de la Terre à l'aide d'un large éventail de technologies, est une technique peu fiable et non testée qui créerait plus de problèmes qu'elle en résoudrait. Ces types de fausses solutions maintiennent le système en l'état plutôt que de contester et démanteler les causes profondes du chaos climatique. Les effets secondaires de la géo-ingénierie, potentiellement irréversibles, pourraient être désastreux, créant des inégalités globales et intergénérationnelles. La BECCS (Bioénergie avec captage et stockage du carbone), par exemple, nécessiterait de vastes étendues de terres, entraînant probablement le déplacement des communautés et des conflits, mettant en péril les communautés et les droits des femmes. D'autres conventions des Nations Unies, telles que la Convention sur la diversité biologique (CDB), ont exprimé leur inquiétude face aux impacts négatifs que la géo-ingénierie pourrait avoir sur le monde en réaffirmant un moratoire. Nous exhortons les parties à interdire tous les types de géo-ingénierie et à se concentrer sur des solutions concrètes pour atténuer les effets du changement climatique et s'y adapter.

Préserver les océans

Nous demandons des mesures d'adaptation et d'atténuation efficaces pour répondre à la hausse du niveau de la mer, au réchauffement et à l'acidification des océans, et remédier aux effets nocifs de la pollution et du changement climatique sur les écosystèmes marins et côtiers, comme les deltas des fleuves, les estuaires, les dunes de sable, les mangroves et les récifs de corail, qui courent un grave danger. Cela implique des actions pour réduire de manière significative et prévenir la pollution marine sous toutes ses formes, particulièrement celle provenant des activités terrestres, ce qui inclut les débris marins, la pollution des nutriments, l'évacuation des eaux usées, des déchets solides, plastiques et microplastiques dans les océans.

Rendre les pêcheries et l'aquaculture durables

Dans le contexte climatique actuel, Il est crucial de reconnaître l'importance de la pêche à petite échelle, d'associer les communautés côtières dans la gestion et la pérennisation de la sécurité alimentaire, et de protéger les droits d'accès à la pêche de petite échelle, artisanale et menée par les femmes. 90% des récifs dans le monde sont menacés et la pêche reste la priorité la plus urgente pour les Petits Etats Insulaires en Développement (PEID). Il faut mettre fin à la pêche INN et aux pratiques destructrices, en s'attaquant à leurs causes fondamentales et en rendant les acteurs responsables de l'élimination des bénéfices de telles activités. Mettre en œuvre les obligations des Etats du pavillon et des Etats du port, dans le cadre de mesures globales visant à adresser les pertes et dommages subis par les communautés impactées par les changements climatiques, et assurer une adaptation efficace. Cette transition doit prendre en compte la surconsommation de poisson dans les pays développés.

Reconnaître que l'eau est la vie

La sécurité hydrique pour les femmes et les filles et le droit humain à l'eau doivent être garanties. Le droit à l'eau est un problème urgent pour les états en ligne de mire du changement climatique, pour qui l'accès limité à l'eau potable a des conséquences graves, sur les femmes, les filles et leurs communautés, et soulève la question de droits à la vie, à l'eau, à la nourriture, à la santé, et à l'éducation. Les Parties devraient évaluer, dans une optique genre et de manière exhaustive, l'impact environnemental et social de tout projet de gestion de l'eau, notamment hydroélectrique, qu'il soit national ou transnational, avant de l'approuver.

Promouvoir la santé, notamment la santé et les droits sexuels et reproductifs

Dans la réalisation du droit à la santé énoncé dans l'accord de Paris, les normes, rôles, et relations de genre devraient être considérés comme des indicateurs essentiels de risques et de vulnérabilité face au changement climatique ; ils reflètent l'influence de facteurs psychologiques, comportementaux, et sociaux combinés, notamment sur la santé. Toutes les politiques, stratégies et plans axés sur les questions de changement climatique et de santé doivent être intégrés et cohérents avec les Objectifs du Développement Durable, sans pour autant s'y limiter. Ceux-ci doivent inclure des solutions pour protéger et assurer la santé des populations, y compris la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR), ainsi que des stratégies pour mettre fin aux mariages précoces et / ou forcés. Sur ce point, nous exhortons les gouvernements à reconnaître la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR) comme un instrument capital pour l'égalité des sexes et comme une stratégie d'adaptation au changement climatique. Les Parties devraient inclure la SDSR, y compris la fin des mariages précoces et / ou forcés, dans les plans d'adaptation nationaux, les programmes et les budgétisations, dans le cadre de la CCNUCC. Lorsque les femmes, les filles et les personnes LGBTQIA ont la maîtrise de leur corps et ne sont pas victimes de marginalisation, de stigmatisation, de violence ni de coercition - y compris de violence sexuelle et sexiste et de mariages précoces et / ou forcés ; lorsqu'elles ont la possibilité de décider si, quand et combien d'enfants elles désirent ; si leurs décisions sont adoptées et mises en œuvre, y compris celles sur l'accès à l'information et aux services de la SDSR, elles et leurs familles et communautés deviennent plus autonomes et plus résilientes aux impacts climatiques.